

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 février 2022

Adrien TAQUET lance le premier Campus de la Parentalité Numérique

Le Gouvernement souhaite mieux accompagner les parents face aux nouveaux enjeux du numérique

Les enfants obtiennent en moyenne leur premier smartphone à 9 ans. Les besoins d'accompagnement des parents face aux nouveaux enjeux du numérique qui touchent les enfants de plus en plus en jeune sont immenses. Or près d'un parent sur deux ne se sent pas suffisamment accompagné dans l'encadrement des pratiques numériques. Pour répondre à leurs besoins, Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles, lance le premier campus de la parentalité numérique.

Dès septembre 2022, de nombreux campus chaque mois seront organisés dans toute la France par des associations qui aborderont des sujets aussi divers que les premiers usages du smartphone, l'utilisation des réseaux sociaux, la consommation excessive des écrans, la protection des données de l'enfant, le cyber-harcèlement ou encore la question de l'accès des mineurs à la pornographie. Ces ateliers seront proposés dans chaque département, grâce à la mobilisation des Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), des Caisses d'Allocations Familiales (CAF), et d'associations qui seront labellisées « Campus de la parentalité numérique ».

C'est un comité d'expert piloté par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et regroupant outre l'UNAF, des associations telles que E-enfance, la Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (Fnepe), Génération Numérique et l'Observatoire de la Parentalité et de l'Education Numérique (OPEN) ou des structures comme Internet sans Crainte/Tralalère qui détermineront le cahier des charges de ce label.

Au total, des milliers parents se verront proposer une formation gratuite chaque année.

Parallèlement, le site *jeprotegemonenfant.gouv.fr*, construit avec les acteurs du numérique comme les réseaux sociaux, les éditeurs de système d'exploitations, les constructeurs de terminaux, les plateformes de vidéo à la demande, les télécoms, les éditeurs et consoliers de jeux vidéo et les chaines de télévision et les associations, centralisera l'ensemble des ressources disponibles destinées aux parents. Lancé en février 2021 pour lutter contre l'accès trop jeune à la pornographie, le site devient aujourd'hui le portail unique d'informations sur la parentalité numérique, déclinaison du campus en



ligne et en accès libre, continu et gratuit. Il proposera des messages, conseils pratiques et tutoriels à tous les parents qui ne pourront pas se déplacer.

Si de nombreuses initiatives existent, elles nécessitent aujourd'hui une meilleure coordination. C'est tout l'enjeu de ce nouveau campus qui rassemble pour la première fois tous les acteurs impliqués sur ce sujet et maillera l'ensemble du territoire.

La plateforme jeprotegemonenfant.gouv.fr a été conçue de manière partenariale avec : le Ministère de la Santé, le Ministère de la Culture, le Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, le Secrétariat d'Etat en charge de l'enfance et des familles, l'ARCOM, l'UNAF, la CNAF, Apple, Bouygues Telecom, l'association la Cofrade, l'association E-enfance, l'association Ennocence, Arte Education, Facebook, la Fédération Française des Télécoms, la Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs, la Fondation pour l'Enfance, le groupe France Télévisions, Génération Numérique, Google, la Ligue de l'Enseignement, le groupe M6, Netflix, l'Observatoire de la Parentalité et de l'Education Numérique, Orange, Samsung, SFR, le Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs, TF1, TikTok, Youtube.

Contact presse:

Sec.presse.enfance@sante.gouv.fr